



COMMUNE DE COURCHAVON

INFORMATIONS

www.courchavon-mormont.ch

VICE-MAIRE 2022

Le vice-Maire 2022 est Mme Sylviane Forster Brüderli.

FERMETURE DU BUREAU COMMUNAL

Le secrétariat communal sera fermé durant la semaine blanche du **21 février au 25 février 2022**. Il rouvrira le mardi 1er mars 2022 à 10h00.

Rappel des heures d'ouverture : mardi 10h00-12h00 & jeudi 16h30 à 18h30



ASSEMBLEE COMMUNALE EXTRAORDINAIRE

JEUDI 10 MARS 2022 A 20H00 A LA HALLE DE GYMNASTIQUE

Le Conseil communal veillera au respect des mesures sanitaires Covid-19.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la dernière Assemblée ;
2. Discuter et voter un crédit de Fr. 2'450'000.-- pour la rénovation de la halle de gymnastique de Courchavon, à couvrir par voie d'emprunt, fonds propres et diverses subventions et participations. Donner compétence au Conseil communal pour se procurer et consolider le financement.
3. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement de sécurité locale;
4. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement concernant la garde et la taxe des chiens ;
5. Divers

Le procès-verbal mentionné ci-dessus au point 1 est déposé publiquement au secrétariat communal ou sur le site internet communal www.courchavon-mormont.ch. Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au secrétariat communal au plus tard un jour avant l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'Assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Les règlements et statuts mentionnés aux points 3 & 4 de l'ordre du jour sont déposés publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au Secrétariat communal où ils peuvent être consultés. Les éventuelles oppositions, dûment motivées, seront adressées durant le dépôt public au Secrétariat communal.

ETAT DE LA POPULATION AU 31.12.2021

Au 31 décembre 2021, notre commune comptait 304 habitants.

En 2021, notre commune a totalisé 7 arrivées et 21 départs, 3 naissances et 1 décès pour les habitants de nationalité suisse. Pour les personnes de nationalité étrangère, il y a eu 9 arrivées et 6 départs, 1 décès et 0 naissance.

Au 31 décembre 2021, la population résidante se composait de 135 hommes et 142 femmes de nationalité suisse, soit 277 personnes. 14 hommes et 13 femmes de nationalité étrangère, soit 27 personnes.

Nombre d'habitants au 31 décembre 2021 : 304 personnes. 155 femmes et 149 hommes.

DECHETS - ECOPOINT

Le Conseil communal rappelle que le tri des déchets est primordial pour éviter des surcoûts lors de l'élimination des déchets. Nous constatons que certaines personnes continuent de ne pas trier leurs déchets et remercions vivement les personnes qui le font correctement.

De plus, nous déplorons des actes de déprédations déjà commis sur les nouveaux Moloks. Nous avons constaté que les caoutchoucs ont été coupés. Cela facilite peut-être le dépôt des déchets mais engendrera également des inconvénients à l'usage (guêpes, abeilles, bris de verre par exemple). Le Conseil renonce à leur remplacement.

En cas de doute sur l'élimination des déchets, consultez le MEMODéchets qui contient toutes les informations utiles.

INFORMATIONS DIVERSES

Centre de puériculture jurassien, Ajoie et Clos du Doubs : en 2022 les rendez-vous à domicile dans tous les villages et consultation individuelle au centre de puériculture continuent. Permanence téléphonique du lundi au vendredi de 8h00 à 10h00 au 032 466 76 36. Consultations sur rendez-vous du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et chaque lundi et jeudi de 14h00 à 18h00.

Apéro citoyens 2021 et 2022 : dès que les conditions le permettront, la cérémonie traditionnelle d'accueil des nouveaux habitants, naissances et méritants 2020 et 2021 sera organisée.

Distribution de sacs taxés SIDP : nous rappelons aux familles que la commune distribue 30 sacs par année et par enfant jusqu'à l'âge de ses 3 ans révolus. De même et sur présentation d'un certificat médical en cas d'autres problèmes (incontinence, énurésie).

Subside caisse maladie des enfants : nous rappelons également que la commune contribue à raison de 30% à la prime de base de la caisse maladie des enfants en âge de scolarité obligatoire, déduction faite d'un éventuel subside cantonal. Pour cela il faut déposer le certificat annuel de l'enfant au secrétariat communal. La contribution est versée, en principe, aux mois d'octobre-novembre.

En vous remerciant d'avance de prendre note de ce qui précède, nous vous présentons nos meilleures salutations

Courchavon, le 14 février 2022

Le Conseil communal